

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS
MULTIPLES
ARMOY - LE LYAUD

78 Route des Voigères - 74200 LE LYAUD

Tél. 04.50.73.97.84

sivom@armoylyaud.fr

PROCES VERBAL du Comité Syndical

Séance du 1^{er} août 2024 - 18h au siège du SIVOM au Lyaud

Etaient présents : Joseph DÉAGE, président du comité syndical
Patrick BERNARD, vice-président du comité syndical
Murielle FILLON, Agnès HUBERT, Martine SIEGER, Jean-Yves MEYNET,
Jean-Marc EHRY.

Excusé : Olivier JACQUEY

Secrétaire de séance : Murielle FILLON

Quorum : 7 personnes présentes, le quorum est atteint

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 09/04/2024
2. Tarif de la garderie périscolaire 2024/2025
3. Tarif de l'aide aux devoirs 2024/2025
4. Modification du règlement intérieur des services périscolaires
5. Convention entre le SIVOM Armoys-Le Lyaud et le foyer rural culturel d'Armoys-Le Lyaud
6. Création d'un emploi permanent à temps non complet
7. Subvention pour une aide à 2 classes
8. Questions diverses

Approbation du PV du 09/04/2024

Le PV de la séance du 09/04/2024 est approuvé à l'unanimité.

1- Tarif garderie périscolaire Année 2024/2025

Le Comité Syndical reconduit le tarif pour la nouvelle année scolaire 2024/2025 :

- ✚ La ½ h de Garde-Périscolaire à 1,50 €

2- Tarif aide aux devoirs Année 2024/2025

Le Comité Syndical reconduit le tarif pour la nouvelle année scolaire 2024/2025 :

- ✚ La séance d'Aide aux Devoirs à 4,50 €

3- Modification du règlement intérieur des services périscolaires

Le Comité Syndical adopte les modifications apportées au règlement intérieur : tarif de la cantine et fonctionnement du PAI.

4- Convention entre le SIVOM et le foyer rural Armoys-Le Lyaud

Le Comité Syndical renouvelle la mise à disposition de la salle de motricité du groupe scolaire au Foyer Rural Armoys- Le Lyaud et propose une participation aux frais de 2,00 € l'heure.

5- Création d'un poste permanent à temps non complet

Monsieur le Président explique que compte-tenu du nombre croissant d'enfants à la cantine depuis 2 ans, il convient de renforcer les effectifs de ce service, un contrat pour accroissement temporaire d'activité ne pouvant plus être renouvelé. Le Comité Syndical décide de la création d'un emploi permanent d'agent de cantine, à temps non complet (14,11/35^e; adjoint technique territorial sur 3 grades ; catégorie C).

6- Subvention pour une aide à 2 classes

Monsieur le Président fait part de la volonté de 2 classes (CL05 et CL06) de réaliser un projet découverte du ski de fond sur 3 jours. Afin de réduire les coûts aux familles et d'obtenir une subvention de la part du Conseil départemental, il est nécessaire que le SIVOM attribue une subvention à ce projet. Le Comité Syndical accepte de participer à hauteur de 1 600€.

Questions diverses

1. Le SIVOM a reçu un courrier daté du 14/05/2024 de la part du **Conseil départemental** informant que la demande de subvention au titre du CDAS 2024 sera étudiée. De plus, en octobre 2022, le **Conseil départemental** a décidé d'attribuer la subvention de **900€** pour une dépense subventionnable HT de 1 800€ pour l'achat de matériel technique (désherbeur thermique). Ce matériel vient d'être acquis en avril 2024 (3 400€ TTC).
2. Le Président du SIVOM informe qu'un agent en CLD (congé longue durée) l'a renouvelé pour 6 mois (jusqu'au 27/11/2024).
3. Pour information, la subvention demandée pour un soutien financier de l'Etat pour le projet d'investissement « Pose de matériel attentat / intrusion » a été refusée (courrier en date du 07/06/2024) pour cause de crédits insuffisants pour financer l'ensemble des dossiers reçus concernant la sécurisation des établissements scolaires. Ce projet d'investissement reste toutefois maintenu et l'installation est prévue en août 2024.
4. Un agent à temps non complet en fin de disponibilité au 01/09/2024 a donné sa démission.
5. Thonon Agglomération propose d'intervenir sur le temps périscolaire pour sensibiliser les enfants (en priorité les élèves de CE1-CE2) au « Vivre ensemble la route et l'espace public ». Cette intervention sur la sécurité routière aura lieu pendant la garderie du soir (2 fois 1h). Les dates sont à définir.
6. M. Bernard souhaite que le SIVOM réfléchisse à la construction d'une nouvelle école sur Armoiy. Il évoque les nouvelles constructions de logements sur les 2 communes qui risquent d'amener des inscriptions scolaires supplémentaires. M. Déage informe que la commission de sécurité a validé la possibilité d'ouvrir une quatorzième classe au niveau du cycle 3. Si l'effectif venait à augmenter de manière importante, un Algeco pourrait être installé temporairement. Mais il ne pense pas que la construction d'une nouvelle école soit nécessaire car il y a toujours eu des fluctuations au niveau des effectifs. Il en présente l'évolution depuis ces 10 dernières années. Il ajoute que le taux de natalité est en légère baisse.

Le Président,
Joseph DEAGE

La secrétaire de séance,
Murielle FILLON

